



**Objet : Reprise de la scolarité obligatoire des élèves à l'école**

Chers parents,

A partir du lundi 22 juin, tous les élèves de l'Ecole Notre Dame sont attendus dans leur classe. En effet, comme l'a annoncé le président de la république : *« dès demain, les crèches, les écoles, les collèges se prépareront à accueillir à partir du 22 juin tous les élèves, de manière obligatoire et selon les règles de présence normale ».*

Suite à cette annonce, un décret est sorti le 15 juin avec 2 évolutions principales :

- **La suppression des règles de distanciation entre élèves des écoles et des collèges dans les espaces extérieurs ou ouverts (récréation, déplacements...)** sous réserve de respecter strictement les règles visant à éviter le brassage entre élèves de classes ou de groupes différents.

- **Un assouplissement des règles de distanciation sociale entre élèves dans les classes** et les espaces de restauration : **seule une distance d'un mètre entre les élèves** (et non entre les bureaux des élèves) **doit être respectée à l'école élémentaire** et dans le second degré. Et cette distance d'un mètre ne devra plus être respectée qu'entre élèves placés côte à côte ou face à face.

Cette dernière mesure reste extrêmement contraignante, car nous avons principalement des tables doubles en primaire et des tables collectives en maternelle. **Restons réalistes, cette distanciation d'un mètre entre les élèves n'est pas tenable dans nos classes ! Nous faisons quand même le choix de suivre la demande du gouvernement et d'accueillir tous nos élèves.**

Par contre, nous continuerons à **respecter la séparation des classes** pour éviter le brassage des enfants, notamment pendant les récréations. Nous continuerons bien sûr **d'appliquer les gestes barrières, le lavage des mains**. Les élèves continueront **d'apporter leur matériel et leur gourde**, y compris en maternelle.

Nos **horaires d'entrée et de sortie resteront les mêmes jusqu'à la fin de notre année scolaire** qui est, je vous le rappelle fixée **au jeudi soir 2 juillet**, conformément au calendrier scolaire fourni en début d'année (collé dans le cahier de liaison).

En conclusion, **nous attendons chacun de nos élèves le lundi 22 juin**. Nous respecterons au mieux le nouveau protocole sanitaire dès qu'il sera connu, mais nous préférons jouer la transparence en vous signalant que la distance de 1m ne pourra pas être respectée dans nos classes. **En tant que parent, vous faites le choix de remettre vos enfants en toute connaissance de ce critère.**

Si jamais vous faisiez le choix de ne pas les remettre malgré le caractère obligatoire, je vous remercierai de me **le signaler avant le vendredi 19 juin par mail**.

Merci de votre compréhension,

Yannick GRELET,  
Chef d'établissement